

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2022

Le Conseil d'Administration du GEST 05 s'est réuni Lundi 27 juin 2022 à 10 heures à la Maison de la Santé au Travail à Gap.

### **Adhérents présents :**

Laurent THELENE, SEM Devoluy  
Gilles MARSEILLE, Clair'net  
Maître Philippe LECOYER, Avocat  
Anne GUGLIELMINO, MGEN  
Pascal LISSY, ADMR  
Eddy BRUHAT, DAUTREMER

### **Adhérents représentés par :**

Philippe LECOYER : 42 pouvoirs  
Pascal LISSY pour l'ADMR : 17 pouvoirs  
Anne GUGLIELMINO : 1 pouvoir

### **Animation de séance :**

Sylvain GALLERINI, Directeur Général GEST05  
Philippe LECOYER, Président

### **Invités :**

Alain CERAULO, Commissaire aux Comptes cabinet Anseble  
Eric GRANGEMAR, Expert-comptable du GEST05  
Dr André DUBOIS, représentant des Médecins du Travail

---

Le Président Philippe LECOYER accueille et remercie les membres présents.

Rappel de l'ODJ :

- Approbation de la grille tarifaire 2022
- Extrait de rapport administratif 2021
- Rapport Financier 2021
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos en 2021
- Approbation des comptes 2021 par l'Assemblée Générale et affectation du résultat
- Approbation du renouvellement du mandat du CAC, Alain CERAULO et suppléant.
- Quitus de la gestion 2021
- Questions diverses

## **Résolutions :**

### **Première résolution : Grille tarifaire 2022**

Après audition, L'Assemblée Générale approuve la grille tarifaire 2022. Cette résolution, est votée à 48 voix présentes et représentées contre 18.

### **Deuxième résolution : rapport moral 2021**

Après audition, L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2021 (administratif et financier). Cette résolution, est votée à l'unanimité des voix présentes et représentées

### **Troisième résolution : Rapport médico-technique 2021**

Après audition, L'Assemblée Générale approuve le rapport médico-technique 2021. Cette résolution, est votée à l'unanimité des voix présentes et représentées

### **Quatrième résolution : rapport du commissaire aux comptes 2021**

Après audition, L'Assemblée Générale approuve le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021,  
Cette résolution, est votée à l'unanimité des voix présentes et représentées

### **Cinquième résolution : examen et approbation des comptes annuels 2021**

Après audition du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021, du rapport du Commissaire aux Comptes, contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021, et des informations et précisions fournies lors des débats, L'Assemblée Générale approuve le compte de résultat 2021, l'affectation du résultat de l'exercice en Report à nouveau et donne quitus au Président, pour la gestion 2021.

Cette résolution, est votée à l'unanimité des voix présentes et représentées

### **Sixième résolution : mandat au CAC**

Après proposition du conseil d'administration du 07 Juin 2022, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat au Commissariat aux Comptes pour 6 ans de Monsieur Alain CERAULO, pour le cabinet comptable ACN Audit Marseille, et suppléant cabinet Ansemlle, Aix-en-provence à l'unanimité des voix présentes et représentées.

#### **1. Approbation de la grille tarifaire 2022**

Sylvain GALLERINI explique les raisons de l'évolution de des modalités de facturation pour l'année 2022. La mise en œuvre du per capita se base sur la loi du 2 août 2021 qui précise :

1. *Un per-capita par unité de salarié*
2. *Un décret détermine les conditions dans lesquelles le montant des cotisations ne doit pas s'écarter au-delà d'un pourcentage, fixé par décret, du coût moyen national de l'ensemble socle de services mentionné à l'article L. 4622-9-1.*

Afin de satisfaire les exigences réglementaires et le budget prévisionnel du GEST05, la grille tarifaire proposée par le Conseil d'Administration est la suivante :

- 112€ HT pour les CDI
- 56€ HT pour les CDD et saisonniers de moins de 5 mois
- 112€ HT pour les CDD et saisonniers de plus de 5 mois
- 112€ HT pour les CDD et saisonniers SIR (quelque soit la durée du contrat)
- 56€ HT pour les salariés multi employeur (CDD, saisonniers ou CDI et quelque soit la durée du contrat)
- 112€ HT pour les intérimaires, intermittents du spectacle
- 60€ HT / entreprise de frais d'adhésion
- 42€ HT pour les absences non excusées 48heures ouvrées avant le RDV
- 56€ HT pour les salariés des « particulier employeur »

Les tarifs seront appliqués de la même manière pour les adhésions et les cotisations annuelles.

Tous les CDD et saisonniers seront facturés à hauteur de 56€ le mois suivant la date d'embauche, puis une régularisation de 56€ sera facturée dès que la durée du CDD dépassera les 5 mois (153 jours) sur une même année civile.

Les CDD/saisonniers de – de 21 jours et sans visite ne seront pas facturés, mais régularisation possible si un même salarié enchaine plusieurs CDD de -21 jours dans une même entreprise au cours de l'année civile.

Le président Philippe LECOYER précise que les modalités de mutualisation du coût de la santé au travail respectent ainsi le cadre réglementaire mais qu'elles permettent également une adaptation au tissu économique des Hautes-Alpes grâce à la règle des 5 mois sur les contrats saisonniers et CDD et des multi-employeurs.

Au Global le coût moyen de la santé au travail est donc à plus de 10% inférieur au cout moyen national.

Le coût moyen national par salarié suivi s'établit en 2018 à 100€ :

<https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-070r1d.pdf> (igas.gouv.fr)

2020	Nation al 2020	Régional 2020	GEST05 2020	GEST 2021	GEST 2022
Effectif déclaré		1 247 267	39 962	41 300	41 300
Charges d'exploitations		140 800 198	3 247 973	3 130 438	3 643 731
Chiffre d'affaire		139 040 350	3 346 503	3 253 128	3 751 000
Chiffre d'affaire / effectif	100	111	84	79	90
Cout par salarié	100	113	81	75	88

M. Pascal LISSY intervient pour porter la voix de l'ADMR et voter contre la grille tarifaire présentée. En effet celle-ci impacte très fortement les ADMR dans un contexte financier déjà très difficile. Le montant prévisionnel de la facturation globale des ADMR est estimé à 61K€ sur 2022 contre 37K€ pour 2021.

Le Président Philippe LECOYER comprend bien la situation des ADMR et donne la possibilité d'ouvrir une ligne de crédit à l'ADMR pour qu'elle puisse étaler le surcote non supporté en 2022 sur les prochains exercices. Il invite l'ADMR à se rapprocher des services administratifs du GEST05 le cas échéant pour en définir les modalités.

Sylvain GALLERINI indique à l'ADMR que c'est moins le montant des tarifs qui impacte la facturation de l'ADMR que l'application de la réglementation dans une association qui connaît par ailleurs un très fort turn-over et un ratio effectif/temps de travail important.

M. Pascal LISSY s'étonne que la nouvelle répartition au Per Capita par unité de salarié s'applique avant que les décrets n'en précisent les règles.

Sylvain GALLERINI indique que la loi du 2 août 2021 qui – elle – précise le principe de répartition est opposable au 1er avril 2022. Le décret en question viendra préciser le tunnel tarifaire de l'offre socle et les conditions d'applications des tarifications des offres complémentaires. Cependant le principe même du Per-Capita par unité de salarié inscrit noir sur blanc dans la loi ne sera pas remis en question. Par ailleurs il semble illusoire de s'attendre à un traitement de faveur pour tel ou tel secteur d'activité qui – de fait – serait discriminatoire.

M. Pascal LISSY exprime la position attentiste de l'ADMR sur ce point.

## **2. Présentation réforme et axes stratégiques par Dr André DUBOIS**

Le Dr André DUBOIS, Médecin coordonnateur du GEST05 depuis le 19 mai 2022 présente un point de situation réglementaire ainsi que les perspectives pour l'évolution de notre service.

Par sa loi du 2 août 2021, le législateur a voulu marquer l'orientation des SPSTI vers la prévention collective des risques professionnels, la mise en œuvre d'une offre de service harmonisée (offre socle) et la sanctuarisation d'une modalité de mutualisation des coûts par salarié unique.

L'article L-4622-2 étend les missions dévolues aux SPSTI en précisant l'action en santé au travail. Les SPSTI devront aider et conseiller les entreprises à évaluer les risques professionnels qui permettent de préserver la santé des travailleurs tout au long de leur carrière.

- Éviter ou de diminuer les risques professionnels

- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (**QVCT**)
- Prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail
- Prévenir le harcèlement sexuel ou moral
- Prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs
- Accompagner les changements organisationnels importants dans l'entreprise

*Focus pratique : Sur ce point, depuis Juin 2022, le GEST questionne ses adhérents sur les changements organisationnels importants prévus dans l'année. Ce via le portail et à chaque déclaration d'effectif annuel. C'est là un ciblage efficace des besoins qui nous permet ensuite de mener des actions ciblées vers les entreprises qui vont vivre le changement. Par conséquent le plus en amont possible et avant qu'il ne soit trop tard !*

Mais aussi assurer

- La surveillance de l'état de santé des travailleurs
- Le suivi et la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- Des actions de promotion de la santé, de vaccination, de dépistage, de pratiques sportives, de santé au travail des travailleurs en situation de handicap

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) devient désormais obligatoire. Une obligation de conservation y est associée.

*Focus pratique : Sur ce sujet les ateliers thématiques en présentiel et par métier sont relancés à partir de Septembre 2022. En 2H, les boulangers, coiffeurs, et autres .. ressortent avec leur DUER !*

*Par ailleurs le portail adhérent va s'enrichir en décembre d'un outil d'auto-diagnostic des risques professionnel qui pourra aller jusqu'à la production – en autonomie ou accompagné du service – de son Document Unique.*

La visite médicale de mi-carrière est créée au 45eme anniversaire de chaque travailleur.

*Focus pratique : En place au GEST*

La visite médicale post exposition est mise en œuvre lorsque l'exposition au risque est terminée et avant un départ à la retraite.

*Focus pratique : En place au GEST*

Le Rendez-vous de liaison est désormais possible entre les parties (Salarié/employeur/Medest) pour faciliter le retour et le maintien en emploi.

*Focus pratique : Nous percevons déjà de nombreux freins à la bonne réalisation de cette disposition.*

Le passeport prévention sera déployé.

L'obligation des SPSTI à obtenir une certification qualité est prévue afin de les engager

*Focus pratique : Le GEST05 est certifié dans sa démarche qualité depuis 2014 ! La démarche est continue...*

dans une démarche d'amélioration continue.

Les SPSTI auront la possibilité de proposer des offres de services complémentaires (à construire en fonction des besoins avec les partenaires).

Une offre spécifique doit voir le jour à destination des travailleurs indépendants.

L'obligation de contractualiser des actions de préventions sur les orientations stratégiques régionales sont maintenues au travers des CPOM (CARSAT/DREETS/SPSTI).

*Focus pratique : En région PACA les CPOM portent sur les sujets de prévention des TMS et de Prévention de la Désinsertion Professionnelle*

Enfin, la communication est devenue l'une des clés de la prévention car elle suscite l'engagement et permet la fidélisation à toute démarche. Il s'agira donc de faire savoir ce que le GEST peut faire et ce qu'il a fait pour ses adhérents. Mais aussi de permettre les conditions d'un dialogue continu établi sur la base d'outils diagnostics partagés via un portail adhérent évolué.

Pour le GEST, cette réforme est donc une évolution naturelle de sa dynamique.

Elle va pour autant générer des besoins de ressources à déployer vers les entreprises pour qu'elles satisfassent à leurs nouvelles obligations réglementaires. Le GEST05 devra rendre opérationnel, effectif, mesurable l'amélioration de son service rendu, de la prévention en santé au travail et des convergences avec les enjeux de la santé publique.

### 3. **Bilan financier 2021**

On notera la baisse anticipée du chiffre d'affaires, conséquence directe des difficultés inhérentes à la fermeture des stations de ski sur la saison d'hiver 2020/2021 sur l'emploi saisonnier.

Bien qu'en recul face à une année 2020 « normale », le résultat d'exploitation est finalement meilleur que la prévision budgétaire du fait de la bonne maîtrise des charges de personnel.

L'augmentation des charges externes notamment Télécom ont fait l'objet d'une analyse précise en bureau. Elle est la conséquence attendue et prévue au budget des évolutions et tuilages dans la mise en œuvre des nouveaux outils informatiques (hébergement des données, réseaux, fibre, logiciels...).

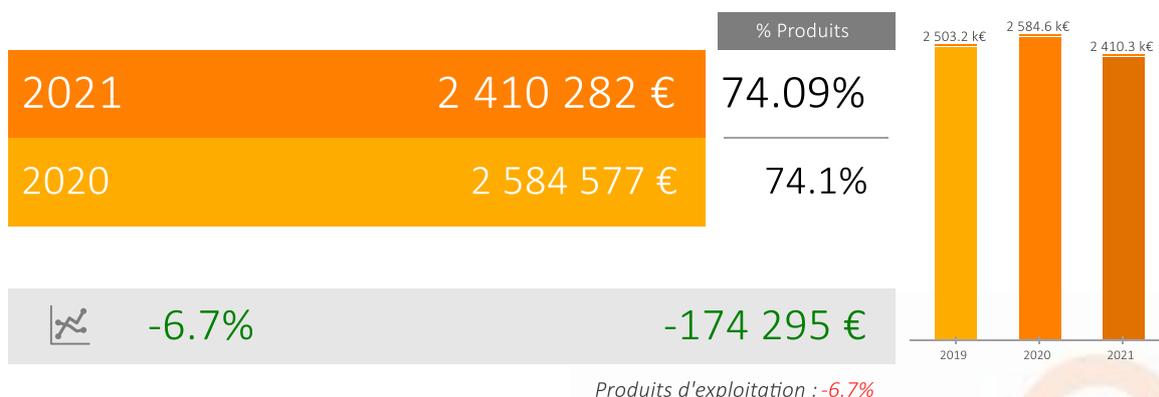
#### SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2021	2020	Évolution	
Produits d'exploitation	3 253 128 €	3 487 902 €	-234 774 €	-6.7%
Marge globale	3 218 731 €	3 346 503 €	-127 772 €	-3.8%
Charges de fonctionnement	445 028 €	406 208 €	+38 820 €	+9.6%
Impôts et taxes	64 600 €	86 163 €	-21 563 €	-25%
Charges de personnel	2 410 282 €	2 584 577 €	-174 295 €	-6.7%
Dotations aux amortissements	176 915 €	134 497 €	+42 418 €	+31.5%
Dotations aux provisions	19 382 €	17 756 €	+1 626 €	+9.2%
Résultat d'exploitation	122 690 €	238 407 €	-115 717 €	-48.5%
Résultat financier	-2 543 €	-3 006 €	+463 €	+15.4%
Résultat courant	120 147 €	235 401 €	-115 254 €	-49%
Résultat exceptionnel	-3 677 €	4 904 €	-8 581 €	
Impôt société	386 €	4 946 €	-4 560 €	-92.2%
Résultat de l'exercice	116 084 €	235 358 €	-119 274 €	-50.7%

## CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2021	2020	Évolution	
Fournitures consommables	35 473 €	45 933 €	-10 460 €	-22.8%
Locations, Charges locatives	21 517 €	23 726 €	-2 209 €	-9.3%
Entretien, Réparations	157 393 €	129 537 €	+27 856 €	+21.5%
Primes d'assurance	16 629 €	16 456 €	+173 €	+1.1%
Intermédiaires et honoraires	36 773 €	72 807 €	-36 034 €	-49.5%
Informations et communications	1 710 €	1 933 €	-223 €	-11.5%
Transports	821 €	385 €	+436 €	+113.2%
Déplacements, Réception	21 482 €	16 453 €	+5 029 €	+30.6%
Frais postaux, Télécom.	80 623 €	52 726 €	+27 897 €	+52.9%
Frais bancaires	2 217 €	2 079 €	+138 €	+6.6%
Autres services extérieurs	70 391 €	44 174 €	+26 217 €	+59.3%
<b>TOTAL</b>	<b>445 028 €</b>	<b>406 209 €</b>	<b>+38 819 €</b>	<b>+9.6%</b>

## CHARGES DE PERSONNEL



L'exercice 2020 avait connu le départ de plusieurs salariés en retraite, induisant le versement d'indemnités de départ compensées par une reprise de provision. Les départs prévus sur 2021 n'interviendront finalement que début 2022, l'exercice 2021 ne supportant que le coût d'une rupture conventionnelle

## SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2021	2020	Évolution	
Salaires bruts	1 667 420 €	1 797 941 €	-130 521 €	-7.3%
Charges sociales	691 756 €	741 976 €	-50 220 €	-6.8%
Taux de charges sociales	41.49%	41.27%	+0.2	
Autres charges du personnel	51 106 €	44 660 €	+6 446 €	+14.4%

Le taux de charges sociales reste stable sur l'exercice.

Les autres charges de personnel, principalement constituées par les tickets restaurant et autres cadeaux au personnel (KADEOS), supportent également les indemnités de télétravail, et s'affichent en hausse, par rapport à l'an passé.

## LES FLUX DE VOTRE TRÉSORERIE

		<b>SOLDE DE TRÉSORERIE 2020</b>	1 314.2 k€
RÉSULTAT CORRIGÉ (C.A.F.)		+302.3 k€	
SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS		+300 k€	
ENTRÉES			
SORTIES			
	-75.7 k€	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	
		<i>Réévaluation des actifs immobilisés</i>	
	-981.8 k€	INVESTISSEMENTS	
Δ FRNG = +394.4 k€		AUTRES FINANCEMENTS	+849.6 k€
CRÉANCES USAGERS		+16.2 k€	
DÉCALAGES D'EXPLOITATION			
DETTES FOURNISSEURS		+52.7 k€	
	-44.5 k€	AUTRES CRÉANCES	
Δ BFR = -47.1 k€			
	-71.5 k€	AUTRES DETTES	
		<b>SOLDE DE TRÉSORERIE 2021</b>	1 661.5 k€

## RÉÉVALUATION DES ACTIFS

L'association a procédé, conformément aux dispositions du Code de commerce, à la réévaluation des immobilisations corporelles et financières ; cette opération s'inscrit dans le dispositif de neutralisation fiscale des effets de la réévaluation libre d'actifs, tel que prévu par la loi de finances pour 2021 (loi 2020-1721 du 29/12/2020).

Elle se traduit par la revalorisation du total de l'actif immobilisé qui atteint un montant brut de 3.724.441 euros au 31/12/2021 par contrepartie de la constatation au passif du bilan d'un écart de réévaluation d'un montant de 849.632 euros, appuyé par un rapport d'un office notarial au titre des actifs immobiliers détenus par la structure.

En conséquence, les capitaux propres s'établissent au 31/12/2021 à un montant de 2.653.209 contre 1.684.691 euros au 31/12/2020.

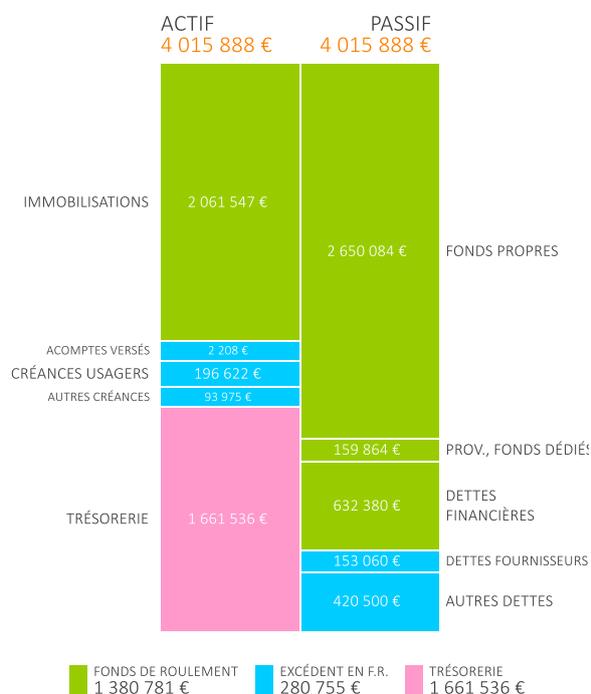
## SYNTHÈSE DE ACTIFS RÉÉVALUÉS

### REEVALUATION DES ACTIFS SUR L'EXERCICE 2021

site	nature	au 31/12/2020			Fourchette de valorisation		Valeur retenue ex. 2021	ecart de réévaluation
		valeur brute	amort.	VNC	basse	haute		
<b>GAP</b>					1 580 000	1 600 000		
	terrain	160 000	-	160 000			316 000	156 000
	Batiment	792 166	218 289	573 877			1 264 000	365 509
<b>Embrun</b>					80 000	90 000		
	terrain	-	-	-			16 000	16 000
	Batiment	48 784	43 114	5 670			64 000	56 690
<b>Briançon</b>					370 000	380 000		
	terrain			-			74 000	74 000
	parking fermé	8 385	5 868	2 516			18 500	15 984
	batiment lot 1	167 694	117 366	50 328			203 018	133 135
	batiment lot 2	75 500	33 333	42 167			74 482	32 315
<b>TOTAL</b>		<b>1 252 528</b>	<b>417 971</b>	<b>834 557</b>			<b>2 030 000</b>	<b>849 632</b>

Les autres actifs corporels et financiers sont considérés comme valorisés à leur juste valeur au bilan de l'association

BILAN AU 31/12/2021



BILAN AU 31/12/2020



RÉALISÉ 2021 VS BUDGET 2021

	Réalisé 2021	Budget 2021	Variation	%
Prestations de services	3 218 731 €	3 204 000 €	14 731 €	0.5%
Reprise provisions et transferts de charges	33 949 €	23 000 €	10 949 €	47.6%
Autres produits	448 €	0 €	448 €	
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 253 128 €</b>	<b>3 227 000 €</b>	<b>26 128 €</b>	<b>0.8%</b>
Charges externes	445 028 €	526 049 €	-81 021 €	-15.4%
Impôts et taxes	64 600 €	87 782 €	-23 182 €	-26.4%
Salaires	1 667 420 €	1 723 885 €	-56 465 €	-3.3%
Charges sociales	742 862 €	767 129 €	-24 267 €	-3.2%
Dotations aux amortissements	176 915 €	126 509 €	50 406 €	39.8%
Dotations aux provisions	19 383 €	25 000 €	-5 617 €	-22.5%
Autres charges	14 230 €	15 401 €	-1 171 €	-7.6%
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 130 438 €</b>	<b>3 271 755 €</b>	<b>-141 317 €</b>	<b>-4.3%</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>122 690 €</b>	<b>-44 755 €</b>	<b>167 445 €</b>	<b>-374.1%</b>
Résultat financier	-2 543 €	-3 000 €	457 €	-15.2%
Résultat exceptionnel	-3 677 €	-5 531 €	1 854 €	-33.5%
Impôt sur les sociétés	386 €	0 €	386 €	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>116 084 €</b>	<b>-53 286 €</b>	<b>169 370 €</b>	<b>-317.9%</b>

#### 4. Bilan Médico-Technique 2021

Répartition selon la taille des établissements (sur l'ensemble de l'année)	Nombre d'établissements		Nombre de salariés suivis	
	2020	2021	2020	2021
de 1 à 9 salariés	3 252	3 175	10 562	9 990
<i>Dont moins de 5 salariés</i>	2 370	2 251	4 778	4 457
de 10 à 49 salariés	804	840	15 751	16 192
de 50 à 199 salariés	125	134	10 649	11 487
200 salariés et plus	9	11	3 000	3 653
<i>Dont 300 salariés et plus</i>	4	8	1 764	2 015
<b>Total</b>	4 190	4 160	39 962	41 322

		2020	2021
<b>Salariés suivis du secteur public et répartition par type de structure</b>	Etat	28	0
	Collectivités territoriales	96	88
	Hôpitaux	122	149
	<b>Total</b>	246	237

(Nombre de salariés)	Secteur privé	Secteur Public
Suivi renforcé	5 897	131
Suivi adapté	663	0
Suivi hors risque particulier	34 909	106

Profils particuliers de salariés (nombre en 2021)	
INB	0
Saisonniers	6 697
Apprentis	1 328
Intérimaires	776
Salariés des particuliers employeurs <sup>(1)</sup>	74
Salariés détachés ou éloignés <sup>(2)</sup>	27

Pour les données d'activités présentées ci-dessous, on note un phénomène « naturel » dans le contexte actuel : une contraction des visites périodiques médicales. Ce qui est normal compte tenu de l'espacement des visites médicales jusqu'à 5 ans. Par ailleurs une forte progression des visites à la demandes et autres reprises, pré-reprises qui permettent une meilleure prévention et un retour à l'emploi « encadré ».

C'est d'ailleurs face à ce phénomène que le GEST05 peut encore faire évoluer l'espacement des fréquences en fonction des types de postes, âges, secteurs d'activité des salariés. Ceci afin de maintenir les ressources nécessaires pour faire face à l'augmentation des visites « lourdes » qui s'accompagnent par ailleurs d'exigences de délais légaux à respecter.

Du côté des IDEST les visites d'embauche se développent ce qui est favorable pour l'intérêt du métier d'IDEST et pour des considérations économiques.

Globalement, la combinaison de tous ces phénomènes tend à imposer au corps médical une charge de travail moins « productiviste » mais plus lourde en charge mentale avec une sollicitation importante à la demande. Et donc des dossiers salariés/employeurs avec des enjeux et des difficultés importantes.

<b>DONNEES CLES PRESANSE GEST05</b>		2019 MOYENNE ou TOTAUX REGIONALE	% du total ETP	2020	% du total ETP	2020 MOYENNE ou TOTAUX REGIONALE	% du total ETP	2021	% du total ETP
<b>IV ACTIONS DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES EN ENTREPRISE</b>									
16	ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL	note 13		3 419				3 281	
17	% Nbr d'AMT. / Nbr ADHERENTS	calculé	28%	82%		49%		79%	
18	<b>FICHES D'ENTREPRISES</b>	calculé		1 757				1 743	
19	Dont Existantes	note 14		1 648				1 576	
20	Dont Créées	note 14		69				113	
21	Dont Mises à jour	note 14		40				54	
22	% Nbr FICHES D'ENTR. / Nbr ADHERENTS	calculé	58%	42%		59%		42%	
<b>V SUIVIS INDIVIDUELS DE L'ETAT DE SANTE</b>									
23	VISITES D'EMBAUCHE MEDECINS (SIR/SIA/SIG)	note 14		3 300				3 173	
24	AUTRES (pré-reprises + reprises + occasionnelles)	note 14		3 892				4 360	
25	VISITES D'EMBAUCHE IDEST	note 14		2 378				3 636	
26	<b>TOTAL RDV NON PERIODIQUES</b>	calculé		9 570				11 169	
27	VIS. PERIODIQUES MEDECINS	note 14		2 376				1 671	
28	VIS. PERIODIQUES IDEST	note 14		1 053				1 101	
29	<b>TOTAL RDV PERIODIQUES</b>	calculé		3 429				2 772	
30	<b>TOTAL RDV</b>	calculé		12 999				13 941	
31	VISITES / EFFECTIFS	calculé	55%	33%		40%		34%	
32	PERIODIQUES / VISITES	calculé	31%	26%		28%		20%	
33	VISITES PAR MEDECIN E.T.P.	calculé	1 654	1 061		1 194		1 008	
34	VISITES PAR IDEST E.T.P.	calculé	1 045	686		812		947	
35	PART DES RDV IDEST DANS LE TOTAL	calculé	23	26%		26%		34%	
36	TAUX ABSENTEISME (en %)	note 15	13,4	7,0%		15%		6,0%	

Sur le plan des Actions en Milieux de Travail au tableau suivant :

On notera une baisse de certaines activités d'AMT en 2021. Mais cette baisse est plutôt un retour à la normale car 2020 a été marqué par une baisse d'activité de Visites Médicales pour causes de reports COVID au profit d'une activité dense en conseil et AMT.

La reprise des activités médicales et rattrapages de retard (reports covid de 2020) sur 2021 ont nécessairement ramené l'activité AMT à un moindre niveau.

<b>DONNEES CLES PRESANSE GEST05</b>		2020	2021
<b>VII Données complémentaires AMT</b>			
40	Nombre d'entreprises différentes concernées par au moins une AMT	1 502	1 240
41	Variations par rapport à N-1	32%	-17%
42	% des entreprises ayant eu au moins une AMT	36%	30%
43	Variations par rapport à N-1	35%	-17%
44	Nombre d'actions avec objectif conseiller cible entreprise (et branche)	1 774	943
45	Nombre d'actions avec objectif conseiller cible salarié	423	619
46	Total AMT_"Conseiller"	2 197	1 562
47	Variations par rapport à N-1	72%	-29%
48	Nombre d'actions avec objectif Evaluer cible entreprise (et branche)	489	627
49	Nombre d'actions avec objectif Evaluer cible salarié	58	100
50	Total AMT_"Evaluer"	547	727
51	Variations par rapport à N-1	-16%	33%
52	Nombre d'actions avec objectif Identifier cible entreprise (et branche)	323	438
53	Nombre d'actions avec objectif Identifier cible salarié	2	3
54	Total AMT_"Identifier"	325	441
55	Variations par rapport à N-1	-36%	36%
56	Nombre d'actions avec objectif Informer cible entreprise (et branche)	77	90
57	Nombre d'actions avec objectif Informer cible salarié	711	383
58	Total AMT_"Informer"	788	473
59	Variations par rapport à N-1	42%	-40%
60	Nombre d'actions avec objectif Présenter cible entreprise (et branche)	102	93
61	Nombre d'actions avec objectif Présenter cible salarié	0	0
62	Total AMT_"Présenter"	102	93
63	Variations par rapport à N-1	-17%	-9%
64	% de salariés "couverts" par une FE complète	71%	72%
<b>VIII Données complémentaires suivi médical</b>			
65	Salariés distincts vus en suivi médical	11 369	11 644
66	Dont par IDEST	3 336	4 474
67	Salariés distincts suivi en % de l'effectif déclaré	28%	28%
68	Nombre d'aménagement pour salarié distinct	674	728
69	Bénéficiaires d'aménagement en % de l'effectif déclaré	1,7%	1,8%
70	Nombre d'inaptitude pour salarié distinct	225	319
71	Inaptés en % de l'effectif déclaré	0,6%	0,8%

Focus sur les actions de prévention de la désinsertion professionnelles :

<b>Maintien dans l'emploi</b>	
<b>Nombre de conclusions d'inaptitude en 2021</b>	324
<b>Nombre de personnes distinctes ayant fait l'objet d'un avis d'inaptitude en 2021</b>	318
<b>Nombre d'orientations vers le médecin lors d'une VIP en 2021</b>	<b>86</b>
<b>Maintien dans l'emploi en 2021</b>	
Nombre d'aménagement de poste (annexe 4)	1 069
Nombre de salariés pris en charge par un assistant social *	0
Nombre de salariés pris en charge par un psychologue *	177

82 entretiens infirmiers à la demande du médecin dans le cadre d'entretiens spécifiques PdP (mobilisation du salarié selon la méthode "JABES") non compris dans les totaux.

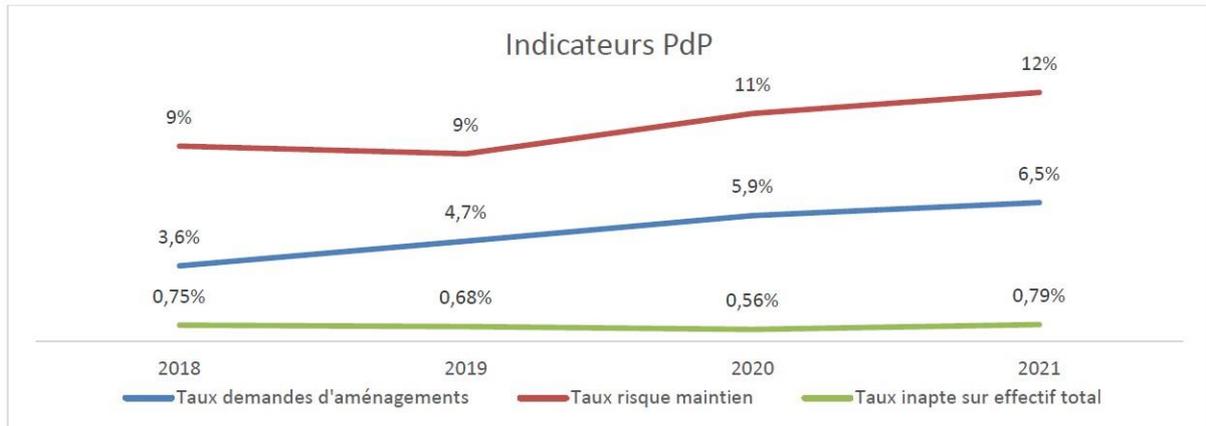
51 consultations pour des personnes reconnues handicapés non salariées actuellement dans le cadre d'une convention avec CAP EMPLOI afin de valider le projet de reconversion.

795 Actions de formation et de prévention remplaçant la visite d'embauche pour certains saisonniers

Par ailleurs, 2 types de cellule PdP existent dans le service :

- Une plateforme externe rassemblant le service, la Carsat, les médecins conseils de l'Assurance Maladie et les organismes de maintien dans l'emploi : 170 personnes différentes ont été orientées vers cette plateforme.
- Une plateforme interne rassemblant les médecins référents PdP, les IDEST et selon le besoin l'ergonome ou la psychologue : 29 personnes différentes ont été orientés vers cette cellule interne

Evolution des inaptitudes face au risque de désinsertion professionnelle :



Ces données permettent de montrer que si l'inaptitude médicale s'accompagne le plus souvent du licenciement c'est essentiellement parce qu'elle est l'aboutissement d'un processus de tentative de maintien dans l'emploi.

Heureusement la grande majorité des salariés identifiés comme présentant un risque pour ce maintien dans l'emploi, conserve un emploi, soit sur des postes aménagés de manière pérenne, soit grâce à des adaptations transitoires comme le temps partiel thérapeutique, soit en les accompagnant pour améliorer les éléments de ce risque (amélioration de la prise en charge santé, amélioration des conditions de travail, amélioration des stratégies d'adaptation individuelles et collectives).

Ainsi si on considère que 30% des inaptitudes sont liées à une invalidité 2ème catégorie et que 3% donnent lieu à un reclassement, les autres aboutissent au licenciement, on peut estimer que 77% des 1368 salariés différents présentant un risque pour ce maintien en 2021 ne perdent pas leur emploi du fait de leur santé comme le visualise le graphique ci-dessous.





Les données d'activités couplés aux données financières révèlent un cout par salarié surveillé de 79 € pour 2021. Un coût qui reste faible et stable.

DONNEES CLES PRESANSE GEST05		2017	2018	2019	2019 MOYENNE ou TOTAUX REGIONALE	% du total ETP	2020	% du total ETP	2020 MOYENNE ou TOTAUX REGIONAL E	% du total ETP	2021
<b>VI DONNEES FINANCIERES</b>											
37	CHIFFRE D'AFFAIRES	note 16		3 411 460			3 346 503				3 218 000
38	CHARGES D'EXPLOITATION	note 17		3 200 275			3 247 973				3 271 000
39	COUT PAR SALARIE SURVEILLE	calculé	-	-	77	115	81	113			79

## 5. Rapport Administratif 2021

Composition du bureau :

- Maître Philippe LECOYER : Président
- Céline ARRAS : Vice Présidente
- Stéphane CHOLLOT : Secrétaire

Commissaire aux comptes : M. Alain CERAULO

Tenu des instances :

- 1 AGE
- 1 AGO
- 3 CA
- 2 CC
- 3 CMT

Composition du CA :

- 2 sièges vacants Employeurs au CA (attention -> situation 2021 !)
- 2 sièges vacants salariés au CA (attention -> situation 2021 !)
- Carence de Trésorier (attention -> situation 2021 !)

### Gestion des Ressources humaines et développement des compétences :

Des compétences toujours en forte évolution par la formation continue dont 1 formation diplômante : DU Ergonomie pour 1 IDEST (double compétences) 2021 à 2023.

La totalité des effectifs du GESST ont bénéficié d'une formation pour un total de 518 heures

2021	Nombre de F°		Heures de F°
Total Assistant equipe pluri	3	2	28
Total Fonction support	1	4	35
Total Infirmier en santé au travail	8	5	133
Total Medecin collaborateur	0	4	0
Total Medecin du Travail	10	6	119
Total Salariés filières prévention	10	8	133
Total Secrétaire médicale	6	12	70
Total général	38	41	518

FORMATION 2020 RISQUES PRO BTP
FORMATION 2020 REPORTEE Analyse transactionnelle Module 1
FORMATION 2020 CARDIOFREQUENCEMETRIE
FORMATION 2020 Objectiver les conditions de travail à travers une approche ergonomique
JABBES
Intégrez des jeux dans vos formations
FORMATION DE FORMATEURS PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL
Suivi individuel de l'état de santé et inaptitude- les bases
AFGSU
Preventis conduite en situation dégradée
Le management relationnel, s'affirmer, s'impliquer, innover dans sa pratique managériale
Sauveteur Secouriste Recyclage
Certificat de compétence Ergonomie
FORMAT° MED COLLABORATEURS 4ième ANNEE
FORMAT° MED COLLABORATEURS 3ième ANNEE
FORMAT° MED COLLABORATEURS 2ième ANNEE
FORMAT° MED COLLABORATEURS 3ième ANNEE

### Mouvement de personnels :

- 1 départ d'AS Med Christine Ferrary sur Briançon pour cause de départ vers autre région de son mari
- 1 embauche d'AS Med en remplacement sur Briançon 2022
- 1 recrutement Franck Chabut Ergonome

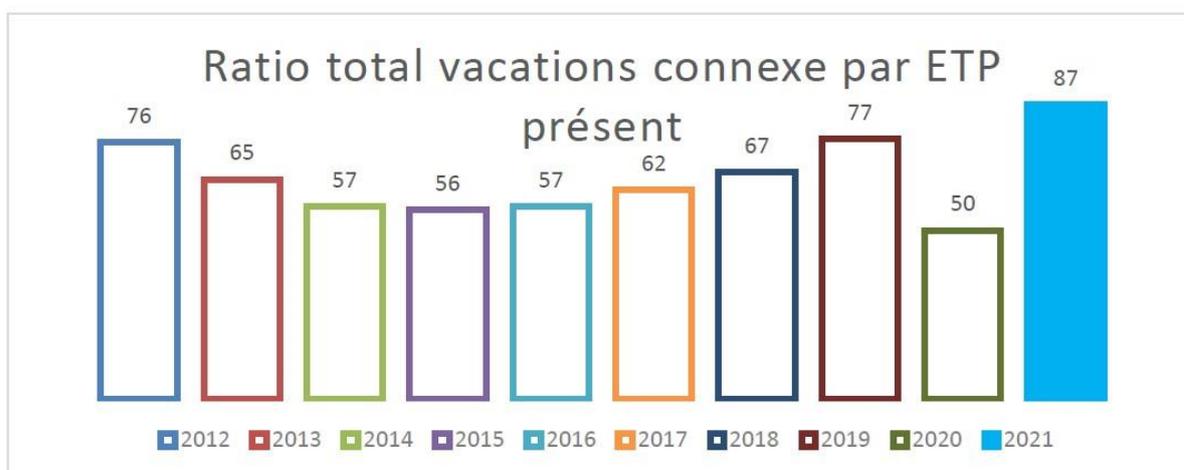
### Activités connexes :

Une année marquée par un fort investissement financier et humain pour la mise en œuvre de « GEPS 6 » afin de sécuriser les données personnelles médicales des salariés conformément à la réglementation (Hébergement certifié, RGPD), ainsi que de nombreux travaux de convergence métier avec l' AISMT04.

Mais aussi l'évolution du Système téléphonique centralisé, réseaux de communications ...

Enfin une progression dans l'élaboration de contenus informatifs et diffusions via les réseaux en lien avec la réforme 2021 et l'engagement stratégique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Connexe hors formation	1055	924	851	803	838	954	1035	1307	880	1451
Formation	200	209	153	190	183	220	311	323	157	402
ETP disponible	16,5	17,4	17,5	17,7	18	18,8	20	21,3	20,6	21,3
<b>Evolution ETP pluri et med</b>		5%	1%	1%	2%	4%	6%	7%	-3%	3%
Ratio tot connexe/etp	76	65	57	56	57	62	67	77	50	87
Total vacations	6621	6809	6718	6745	6968	7293	7770	8248	7785	8212
<b>Evolution total vac pluri</b>		3%	-1%	0%	3%	5%	7%	6%	-6%	5%
% connexe total	19%	17%	15%	15%	15%	16%	17%	20%	13%	23%
% formation	3,0%	3,1%	2,3%	2,8%	2,6%	3,0%	4,0%	3,9%	2,0%	4,9%



## 6. Questions diverses

Le président Philippe LECOYER précise que le GEST05 est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises ainsi que dans un plan de réduction des consommations énergétiques. Sur ce point, une installation de panneaux photovoltaïques a été contractualisé.

Fait à Gap, le 01/07/2022

Philippe LECOYER

Président

